

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La Belgique à l'avant-garde du boycott académique mondial contre Israël : Appel historique à l'action**

*Bruxelles, le 15 janvier 2025*

Dans un geste sans précédent, près de 7000 membres du personnel universitaire et des étudiant·es de toutes les universités belges ont signé une [lettre ouverte](#) exigeant la fin des collaborations académiques avec les institutions israéliennes. Adressée au Conseil interuniversitaire flamand (VLIR) et au Conseil des rectrices et recteurs (CRef), la lettre représente la plus grande protestation collective contre les violations des droits humains commises par Israël à Gaza et en Palestine jamais émise par le monde universitaire belge.

Parmi les [signataires](#), on compte 29 doyen·nes de faculté, 64 directeur·trices de département, 1107 professeur·es, 1518 chercheur·ses, 634 membres du personnel administratif, technique et éducatif, et 3290 étudiant·es. Des universitaires, des artistes et des militant·es de renommée mondiale qui ont reçu des doctorats honorifiques d'universités belges se sont également joints à l'appel, notamment Ken Loach, Greta Thunberg, Brian Eno, Didier Fassin, Nancy Fraser, Françoise Vergès, Paul Gilroy, Marlene Dumas, Frank Mugisha et Alain Platel. Comme le souligne Itamar Shachar, professeur à l'université de Hasselt, ils et elles ont collectivement lancé un appel historique et sans précédent aux universités belges pour qu'elles alignent leurs politiques sur le droit international en mettant fin aux partenariats avec les universités israéliennes et en plaidant pour l'exclusion d'Israël des programmes de financement européens.

Cette lettre ouverte intervient alors qu'Israël poursuit son génocide à Gaza et commet depuis longtemps des violations du droit international humanitaire, des crimes contre l'humanité et d'autres infractions graves à l'encontre des Palestinien·nes. Des arrêts historiques de la Cour internationale de justice (CIJ) et de la Cour pénale internationale (CPI) ont mis en lumière l'impunité d'Israël. La CIJ a estimé qu'Israël violait de manière plausible la Convention sur le génocide, tout en réaffirmant l'illégalité de son occupation des territoires palestiniens et ses violations du droit international. En outre, dans une décision inédite rendue en novembre 2024, la CPI a délivré des mandats d'arrêt pour crimes contre l'humanité à l'encontre de Benjamin Netanyahu, le Premier ministre israélien, et de Yoav Gallant, l'ancien ministre israélien de la Défense.

#### **Un impératif juridique et moral**

La lettre souligne la nature contraignante de ces décisions internationales et insiste sur le fait que les universités belges, en tant qu'institutions publiques, ont l'obligation légale de mettre fin aux collaborations qui contreviennent au droit international. Il s'agit notamment de mettre fin aux accords avec les institutions israéliennes directement ou indirectement impliquées dans des violations des droits humains, ainsi que de suspendre la participation d'Israël aux programmes européens de recherche et d'éducation. En continuant à collaborer avec des institutions israéliennes, nous

risquons non seulement d'être complices de crimes, mais aussi de saper les fondements mêmes du droit international », affirment les initiateurs·trices de la lettre.

Comme le dit Gert Van Hecken, professeur à l'université d'Anvers et l'un des initiateurs de la lettre, « pendant trop longtemps, la neutralité a été invoquée par les institutions académiques comme un bouclier pour justifier l'inaction, permettant de fait la complicité face à de graves violations des droits humains. Pourtant, ce que les universitaires et les étudiant·es belges demandent aujourd'hui, c'est un engagement en faveur d'une véritable neutralité, une neutralité qui s'abstienne de soutenir ou de collaborer avec des universités israéliennes dont la complicité avec les violations des droits humains perpétrées par l'État israélien a été démontrée ». La véritable neutralité, comme le souligne la lettre, exige l'adhésion au droit international et le refus de légitimer ou de soutenir des institutions impliquées dans des violations de la Convention sur le génocide et d'autres normes impératives du droit international. Comme l'affirme Barbara Van Dyck, chargée de recherche à l'ULB, « il est temps de joindre l'acte à la parole ».

La lettre souligne également la complicité bien documentée des institutions universitaires israéliennes dans les violations du droit international. De nombreux rapports et experts internationaux soulignent le rôle des universités israéliennes dans la recherche militaire, l'élaboration de politiques de répression et la couverture intellectuelle des politiques d'apartheid de l'État israélien et de la violence systématique à l'encontre des Palestinien·nes. Au cours des 14 derniers mois, malgré les décisions et les condamnations des instances internationales comme les Nations Unies, les institutions israéliennes ont directement facilité les activités militaires telles que la création d'une « salle de guerre technique » par l'Université de Tel Aviv pour aider l'armée israélienne.

### **La Belgique en matière de boycott académique**

Alors que la Belgique s'est empressée de prendre des sanctions et d'exiger de ses institutions universitaires qu'elles suspendent leurs collaborations avec des pays comme l'Iran et la Russie, le gouvernement du pays a refusé de prendre des mesures similaires à l'encontre d'Israël, malgré les protestations massives de la société civile. Comme l'affirme Koenraad Bogaert, professeur à l'université de Gand, « une approche cohérente est nécessaire concernant Israël et les universités belges sont bien placées pour exhorter les partenaires européens à suspendre la participation d'Israël aux programmes financés par l'UE ». Omar Jabary Salamanca, chercheur à l'Université libre de Bruxelles et à l'Université de Gand et l'un des initiateurs de la lettre ouverte, affirme que « ce cri collectif de la part des universités belges est peut-être la demande académique la plus forte en faveur de la justice pour le peuple palestinien qui ait émergé ces dernières années dans le monde. »

### **Un appel à la responsabilité au-delà du cessez-le-feu**

Si le génocide en cours à Gaza reste un point central, les signataires soulignent que les préoccupations vont au-delà des événements immédiats. Ils mettent en garde contre

toute complaisance en cas de cessez-le-feu, soulignant la nature systémique de l'occupation militaire et des politiques d'apartheid d'Israël, qui ont été déclarées illégales par la CIJ. Comme l'a déclaré Edina Dóci, professeur à l'UCLouvain, « la communauté internationale doit demander des comptes à Israël pour s'assurer que les violations du droit international ne sont pas normalisées. L'inaction ne fera qu'éroder davantage l'ordre juridique mondial, laissant toutes les nations vulnérables. »

### **Annexe : Citations des signataires**

Petra De Sutter (UGent) : « C'est notre tâche la plus difficile et la plus délicate de faire cesser le conflit à Gaza. Le « business as usual » s'oppose à l'éthique de la médecine, qui est l'un des principaux aspects du droit international humanitaire de notre époque. Le monde académique a lui aussi une responsabilité importante à assumer, et c'est pourquoi j'ai décidé d'utiliser ce dossier ouvert ».

Brigitte Herremans (UGent) : « L'acceptation du génocide israélien à Gaza et le défaitisme quant à l'occurrence de crimes internationaux, y compris dans les cercles académiques, sont profondément troublants. L'inaction des institutions universitaires envoie le message qu'Israël peut continuer à détruire le système éducatif palestinien et que nos institutions trouveront un moyen d'accommoder ou de légitimer la coopération continue avec Israël. Je m'insurge contre le fait que les universités belges ne prennent pas de mesures significatives pour éviter de se rendre complices des actes internationalement répréhensibles d'Israël ».

Anne Morelli (Professeure honoraire de l'ULB) : « Les historiens des prochaines décennies découvriront que la communauté universitaire n'est pas restée muette devant les horreurs perpétrées par Israël à Gaza. Elle a, au moins, essayé, avec ses moyens, de faire quelque chose pour alerter l'opinion publique et faire changer la politique belge envers la Palestine »

Philippe Van Parijs (UCLouvain) : Les meurtres, les destructions et les humiliations peuvent contribuer à assurer une certaine sécurité à court terme. Mais même ceux qui admirent les réalisations d'Israël doivent reconnaître que l'indignation et la haine que ces actions déclenchent ne peuvent que rendre les perspectives d'un accord durable encore plus insaisissables et saper la légitimité de l'existence même de l'Etat d'Israël. La lettre appelle à suspendre toute collaboration académique institutionnelle avec les universités israéliennes, mais pas avec les universitaires israéliens individuels. Il est très peu probable que la signature de cette lettre contribue à mettre un terme à cette folie. Ce n'est guère plus qu'une participation anonyme à une manifestation. Mais c'est le moins que nous puissions faire.

Eva Brems (UGent) : Je me réjouis que mon université ait mis en place des projets de travail en commun avec les hommes. Ce que nous disons ici se rapporte à la réalité. Les échanges de main-d'œuvre peuvent devenir un projet difficile à mettre en œuvre si l'on opte pour l'un ou l'autre des objectifs propres à l'entreprise. Nous pouvons faire plus que ce que nous disons, en tant qu'individus et en tant qu'universités ».

Marleen Temmerman (UGent) : « Les 14 derniers mois, nous sommes devenus une source d'inspiration pour les questions les plus importantes du droit international, y compris les questions importantes concernant les hôpitaux, les travailleurs sociaux et les défenseurs des droits de l'homme. La question de savoir si cet objectif a été atteint n'est pas une question d'actualité. Le monde académique peut et doit prendre une part active à ce processus. Pour que les problèmes soient résolus, j'ai rédigé cette note ouverte avec mon soutien. »

Geert Molenberghs (UHasselt/KUL) : En tant que biostatisticien, travaillant dans le domaine de la santé publique et de l'aide aux personnes âgées, je pense qu'il est important que l'infrastructure de santé publique et d'aide aux personnes âgées d'un grand groupe soit renforcée, tout comme l'identité culturelle et l'intégrité physique et mentale du groupe palestinien. Cela se traduit, dans un premier temps, par un schéma unique. En tant que communauté académique, nous ne pouvons pas nous contenter de cela.